



HAL
open science

Blessures de frontière en Méditerranée

Évelyne Ritaine

► **To cite this version:**

Évelyne Ritaine. Blessures de frontière en Méditerranée. Cultures & conflits, 2015, Effets-frontières en Méditerranée : contrôles et violences, 99-100, pp.11-24. 10.4000/conflits.19067 . halshs-01295499

HAL Id: halshs-01295499

<https://shs.hal.science/halshs-01295499>

Submitted on 2 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Cultures & Conflits

99-100 | automne/hiver 2015

Effets-frontières en Méditerranée : contrôles et violences

Blessures de frontière en Méditerranée

Introduction

Évelyne Ritaine



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/19067>

DOI : 10.4000/conflits.19067

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CECLS - Centre d'études sur les conflits - Liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2015

Pagination : 11-24

ISBN : 978-2-343-08728-3

ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Évelyne Ritaine, « Blessures de frontière en Méditerranée », *Cultures & Conflits* [En ligne], 99-100 | automne/hiver 2015, mis en ligne le 16 février 2016, consulté le 31 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/19067> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.19067>

Creative Commons License

Blessures de frontière¹ en Méditerranée

Introduction

Évelyne RITAINE

Évelyne Ritaine est Directrice de recherche FNSP, Centre Émile Durkheim, Sciences Po Bordeaux. Sur les frontières et les migrations, elle a notamment dirigé l'ouvrage : L'Europe du sud face à l'immigration. Politique de l'Étranger, Paris, PUF, 2005, et publié : « La barrière et le checkpoint : mise en politique de l'asymétrie », Cultures & Conflits, 73, 2009, pp. 13-33 ; « Dramaturgie de l'intrusion migratoire : teatro all'italiana », in D.-C. Martin (ed.), L'identité en jeux. Pouvoirs, identifications, mobilisations, Paris, Karthala, 2010, pp. 201-221 ; La fabrique politique d'une frontière européenne en Méditerranée. Le "jeu du mistigri" entre les États et l'Union, Paris, Les Etudes du CERI, 186, 2012. Elle anime un carnet de recherche en ligne consacré aux frontières blindées : <http://enigmur.hypotheses.org/>

« C'est le long de la côte que passaient la route de la soie et celle de l'ambre, que s'entrecroisaient les chemins du sel et des épices, de l'huile et des parfums, les voies des outils et des armes, des arts et du savoir, des prophéties et de la foi. L'Europe naquit en Méditerranée »

Predrag Matvejevitch, *Bréviaire méditerranéen*, Paris, Fayard, 1992, p. 17.

« Nous sommes les innombrables, redoublés à chaque case d'échiquier, Nous pavons de squelettes votre mer pour marcher dessus. »

Erri De Luca, *Aller simple*, Paris, Gallimard, 2012, p. 61.

La Méditerranée, si longtemps exaltée et chantée comme un espace mythique, est devenue la route migratoire la plus mortelle du monde (voir le tableau chiffré en fin de texte)². En un quart de siècle, le renforcement du

1. Titre inspiré d'un chapitre de Gaudé L., *Eldorado*, Arles, Actes Sud, 2006.

2. Selon le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), cité dans « La traversée de la Méditerranée, "route la plus mortelle du monde" », *Le Monde*, 10 décembre 2014.

contrôle de la frontière sud de l'Union européenne (UE), bordure de l'espace de libre circulation pour les Européens, a fait de l'espace méditerranéen une fosse commune, ou une zone de confinement, pour ceux qui tentent de migrer en Europe, sans avoir les moyens de le faire de façon régulière. Des deux côtés de la Méditerranée, les règles européennes créent un espace d'exception³ et de mort : s'y exerce une « violence structurelle », s'y commettent des « crimes de paix⁴ ». Il en était ainsi bien avant que la « crise des réfugiés » le révèle au grand jour, en 2015. Que des centaines de milliers de personnes soient aujourd'hui contraintes de risquer leur vie en mer pour fuir la guerre et demander l'asile en Europe, alors même qu'elles ont droit à la protection internationale, dévoile le caractère exceptionnel et iatrogène du contrôle de la frontière européenne en Méditerranée. Cette violence a une longue généalogie, que les auteurs rassemblés ici se sont proposés d'étudier. Elle a aussi des effets anthropologiques – sur les migrants, sur les habitants des lieux frontières, sur les sites frontières, sur les représentations de l'altérité et de l'identité aussi – que les textes de ce dossier ont cherché à approfondir.

En mettant l'accent sur l'idée d'effets-frontières, ce numéro s'intéresse aux effets *in situ* de la « frontiérisation » (*bordering*) européenne en Méditerranée. Les recherches développées ici sont les héritières des *border studies* qui ont retravaillé la notion de frontière territorialisée pour en donner une interprétation axée sur la fluidité et sur l'instabilité⁵. En ce sens, la frontière n'est pas toujours où on le croit, elle n'est pas toujours au même endroit, elle n'est pas naturelle mais labellisée comme telle, elle est sans cesse travaillée et remodelée par de multiples acteurs : la frontière est processus. Ces recherches s'inscrivent aussi dans la continuité des études sur les politiques de sécurité qui ont montré que la frontière contemporaine est ubiquitaire, embarquée dans le statut de chacun, faite de technologies de contrôle dématérialisées et s'exerçant à distance, non plus linéaire mais pixellisée⁶. Les travaux présentés ici adhèrent à toutes ces avancées théoriques. Ils se sont confrontés, cependant, au fait que,

3. Nous employons ce terme de façon descriptive pour désigner des espaces où les droits sont totalement ou partiellement suspendus, voir les commentaires de Bigo D., « Exception et ban : à propos de "l'état d'exception" », *Erytheis*, 2, 2007 [<http://www.academia.edu/3102816>].
4. Successivement : Weber L., Pickering S., *Globalization and Borders: Death at the Global Frontier*, New-York-Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2011 ; Albahari M., *Crimes of Peace: Mediterranean Migrations at the World's Deadliest Border*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2015. Ces deux ouvrages sont présentés dans notre chronique bibliographique.
5. Rajaram P. K., Grundy-Warr C. (eds.), *Borderscapes: Hidden Geographies and Politics at Territory's Edge*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2007.
6. Voir notamment, Bigo D., Guild E. (eds.), *Controlling Frontiers: Free Movement into and within Europe*, Londres, Ashgate, 2005 ; Bonditti P., « Biométrie et maîtrise des flux : vers une géo-technopolis du vivant en mobilité », *Cultures & Conflits*, 58, 2005, pp. 131-154 ; Cuttitta P., « Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé », *Cultures & Conflits*, 68, 2007, pp. 61-84 ; Bigo D., « Gérer les transhumances. La surveillance à distance dans le champ transnational de la sécurité », dans Granjon M.-C. (ed.), *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, Paris, Karthala, coll. « CERI », 2005, pp. 129-160.

pour les seuls migrants irréguliers, la ligne frontière se réincarne dans toute sa dureté. La capacité à agir des migrants est ici un facteur structurant du devenir de l'espace méditerranéen, car ceux-ci tentent le passage coûte que coûte : quel que soit le prix demandé par les passeurs, quelles que soient les violences à subir, quel que soit le risque pour leur vie. Eux vivent la ligne frontière comme un obstacle dangereux, et souvent mortel, qu'ils doivent absolument franchir. Pour reprendre les termes de Zygmunt Bauman, ils sont les indésirables absolus, ceux qui ne parviennent même pas à approcher les guichets du contrôle, où pourraient être délivrées les autorisations d'entrer sur un territoire étranger souverain. Dans un monde de flux, ils sont les « confinés ⁷ ». Lorsqu'ils fuient irrégulièrement, c'est au risque de rester bloqués dans des camps et des centres de rétention, véritables impasses spatiales et temporelles au sein de la frontière ; ils courent aussi le risque de perdre la vie en tentant les passages les plus périlleux, par le désert et par la mer. Aussi leur obstination, les tactiques adaptatives des passeurs et les tentatives des gouvernements de cantonner les migrants dans des lieux spécifiques ont-elles remodelé un paysage méditerranéen de la migration, mosaïque changeante de lieux et d'effets-frontières.

Envisagé dans une perspective anthropologique, l'espace méditerranéen, espace social d'échanges intenses, a subi un changement profond en devenant une zone hyper-contrôlée, troublée par les conséquences des contrôles, une zone de tension et de deuil. Pour étudier ces effets de violence, les auteurs de ce dossier ont travaillé dans une démarche « d'ethnographie non locale ⁸ » : celle-ci, pour répondre aux défis de l'analyse de la globalisation, met l'accent sur les connections entre personnes géographiquement séparées, sur la circulation plutôt que sur la localisation, sur la capacité à agir des acteurs sociaux, sur les effets localisés de dispositifs déterritorialisés. Cette démarche permet de considérer les migrants à toutes les échelles de leurs échanges ; elle permet aussi de chercher à comprendre dans quelles arènes politiques se met en place le traitement de leur présence ⁹. Elle est en cohérence, pour l'étude des modalités de « frontiérisation », avec la notion de *borderscape* qui permet de tenir ensemble et de faire varier les différentes échelles et qualités du fait frontière. Celui-ci est conçu comme « un champ fluide fait d'une multitude de négociations, revendications et contre-revendications politiques ¹⁰ ». La frontière est

7. Bauman Z., *La société assiégée*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 2005 ; Bauman Z., *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Payot, 2006.

8. Marcus G., "Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multisited Ethnography", *Annual Review of Anthropology*, 24, 1995, pp. 95-117 ; voir aussi Gupta A., Ferguson J. (eds.), *Anthropological Locations: Boundaries and Grounds of a Field Science*, Berkeley, University of California Press, 1997 ; « L'(ethnographie) non-locale décrit des raisonnements et des pratiques qui sont présents sur de multiples lieux mais qui ne sont pas d'un lieu en particulier. (...) Étudier la formation d'un dispositif nécessite de déplacer le focus ethnographique des objets et des structures vers les processus qui créent les conditions de certaines objectivations et de certaines configurations institutionnelles ou réticulaires », Feldman G., *The Migration Apparatus, Security, Labor, and Policymaking in the European Union*, Stanford, Stanford University Press, 2012, p.192.

9. Feldman G., *op. cit.*

10. Rajaram P. K., Grundy-Warr C., *op. cit.* ; dans l'ensemble du texte toutes les traductions sont

alors considérée à la fois en de multiples lieux et en de multiples processus déterritorialisés, tous de nature fluide et changeante : il s'agit d'étudier les processus qui la construisent et la reconstruisent sans cesse ¹¹.

Pour mettre en perspective cette généalogie de la frontière européenne en Méditerranée, rappelons que l'ouverture d'un espace de libre circulation pour les Européens s'est accompagnée d'une politique de contrôle de la frontière extérieure de l'UE : celle-ci est bâtie sur le paradigme de la gestion du « risque », établi dès avant les accords de Schengen par les échanges entre corps professionnels de la sécurité ¹². Ce paradigme, ainsi que la résistance des États-membres à la communautarisation de la politique migratoire, ont empêché, au travers de multiples crises, tergiversations et négociations incomplètes, l'émergence d'une véritable politique commune de l'immigration et de l'asile. Cette absence est au principe même des drames de la migration irrégulière ¹³: en effet, l'autonomie de la décision migratoire, la capacité à agir des migrants, s'imposent sur cette frontière comme sur toutes les autres. Dès que les États européens du Sud, après leur adhésion aux accords de Schengen ¹⁴, ont mis en application l'obligation de visa pour les ressortissants de nombreux pays étrangers, les tentatives de passage irrégulier sont apparues, et avec elles les premiers morts. Les premières disparitions sont enregistrées dans le détroit de Gibraltar au début des années 1990, dans le canal d'Otrante et dans le canal de Sicile à partir de 1993, autour des îles égéennes et dans la zone d'Evros au milieu des années 1990. Le renforcement continu des contrôles et la perma-

de l'auteur.

11. Brambilla C., "Exploring the Critical Potential of the Borderscapes Concept", *Geopolitics*, 20/1, 2015, pp. 14-34. La notion de *borderscape* est inspirée des *-scapes* (*ethnoscape*, *technoscape*, *finanscape*, *mediascapes*, *ideoscapes*) élaborés pour rendre compte, dans l'échange globalisé, de la multiplicité des significations, selon les contextes et selon les acteurs, et de la multidimensionalité des faits par Appadurai A., *Modernity At Large: Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996.
12. Voir entre autres : Huysmans J., "Migrants as a security problem: dangers of 'securitizing' societal issues", dans Miles R., Thranhardt D. (eds.), *Migration and European Integration, the Dynamics of Inclusion and Exclusion*, Londres, Pinter, 1995, pp. 53-72 ; Bigo D., *Police en réseaux : l'expérience européenne*, Paris, Presses de SciencesPo, 1996 ; Bigo D., « L'immigration au carrefour des sécurités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 14/1, 1998, pp. 25-46 ; l'ensemble du numéro de cette revue consacré à « Sécurité et immigration », *Cultures & Conflits*, 31-32, 1998.
13. Quelques précisions terminologiques s'imposent ici. Migrant (migration) : nous appliquons la terminologie retenue par l'ensemble de la communauté scientifique et par les recommandations de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui définissent le migrant comme « une personne qui change de pays pour sa résidence habituelle ». En ce sens, les migrants sont des personnes qui se déplacent pour des raisons différentes et variées, parmi lesquelles la crainte de la persécution et la fuite devant la violence, cf. Carling J., "Refugees are Also Migrants. And All Migrants Matter", *Border Criminologies*, septembre 2015, <http://bordercriminologies.law.ox.ac.uk/refugees-are-also-migrants/>. Migrant irrégulier (migration irrégulière) : on s'en tient ici, suivant en cela la plupart des experts de la question migratoire, au terme le moins stigmatisant et le plus général : migration « irrégulière » plutôt que « clandestine » ou « illégale ».
14. Cf. *Cultures & Conflits*, « La mise à l'écart des étrangers. La logique du visa Schengen », 49, 2003. La mise en application des accords de Schengen est effective en 1995 pour l'Espagne et le Portugal, en 1997 pour l'Italie et la Grèce, en 2007 pour Malte.

nence de la volonté de migrer chez les populations extérieures se conjuguent, en effet, pour faire de la Méditerranée un espace de violences. Avant la mise en application des accords de Schengen, les États méridionaux laissaient plus ou moins les ressortissants des pays voisins aller et venir, au gré des besoins des activités saisonnières et de l'économie souterraine, ou parce qu'il ne s'agissait que de migrations de transit, en route vers d'autres pays européens¹⁵. Très vite, il est apparu que, malgré les difficultés à obtenir un visa, les populations concernées ne renonçaient pas au passage. L'accentuation des inégalités économiques à l'échelle globale, l'arc des conflits enserrant la Méditerranée – du Maghreb au Proche Orient et à l'Afrique sub-saharienne – ont ensuite amplifié les mouvements migratoires vers l'Europe¹⁶, et donc les pertes humaines. Les espaces aisément franchissables sont ainsi devenus de plus en plus difficiles à contrôler ; leur blindage progressif a entraîné la découverte de nouvelles routes clandestines, de plus en plus dangereuses pour les migrants, dans un processus de dérivation permanente : il y a ainsi, sur les frontières du monde développé, une forme d'escalade permanente entretenue par le renforcement sécuritaire¹⁷.

L'espace frontalier méditerranéen, majoritairement maritime, est un espace fragmenté, constitué d'eaux territoriales et d'eaux internationales, d'îles et de détroits, de ports et de navires, d'aéroports très fréquentés, d'enclaves terrestres, et de côtes étrangères toutes proches. Tout ceci est encore compliqué par un contexte de relations historiques et sociales très denses entre les deux rives de la Méditerranée. En cela, l'espace méditerranéen est bien plus complexe que l'autre frontière maritime hyper-contrôlée, celle de l'Australie. Il s'agit, cependant, de deux frontières maritimes qui ont en commun la dangerosité de leur traversée : à ce titre, s'y posent les mêmes dilemmes éthiques sur la souveraineté qui « expose à la mort¹⁸ » ; s'y posent aussi, à propos du contrôle extraterritorial de la migration, des questions de droit de la mer et de droit international comparables¹⁹. Il y a donc, pour la recherche, un grand intérêt à la comparaison entre ces deux espaces maritimes faisant frontière²⁰.

Dans ce contexte méditerranéen dangereux, les migrants n'ont jamais cessé de tenter tous les passages. Les routes migratoires les plus fréquentées se déplacent ainsi, au gré des crises géopolitiques et du renforcement des

15. Pour une perspective historique sur ce point, voir Ritainé E. (ed.), *L'Europe du Sud face à l'immigration. Politique de l'Étranger*, Paris, PUF, 2005.

16. Cf. Lutterbeck D., "Policing Migration in the Mediterranean", *Mediterranean Politics*, 11/1, 2006, pp. 59-82 ; sur les écarts de revenus comme mise en tension des frontières, cf. Milanovic B., *Worlds Apart. Measuring International and Global Inequality*, Princeton, Oxford, Princeton University Press, 2005.

17. "A self-perpetuating escalation", selon Andreas P., *Border Games. Policing the U.S.-Mexico Divide*, Ithaca, Londres, Cornell University Press, 2000, p. 93.

18. Mbembe A., « Néropolitique », *Raisons politiques*, 2006/1, 21, pp. 29-60, p. 30.

19. À ce propos voir : Ryan B., Mitsilegas V. (eds.), *Extraterritorial Immigration Control. Legal Challenges*, Leiden, Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2010.

20. Voir la chronique bibliographique.

contrôles : tour à tour, le détroit de Gibraltar et Ceuta et Melilla, les enclaves espagnoles en territoire marocain ; le canal d'Otrante ; les îles Canaries (dérivation atlantique de la frontière méditerranéenne) ; le canal de Sicile et la Méditerranée centrale ; les îles de la mer Égée ; le passage par la région grecque d'Evros, limitrophe de la Turquie, puis par les Balkans. Les passages frontaliers les plus accessibles autorisaient au début des tactiques de franchissement simples : on escaladait les barrières de Ceuta et Melilla ; on passait les bras de mer les moins larges, à bord de bateaux de pêche ou sur de petites embarcations (les *scafi* dans le canal d'Otrante, les *pateras* à Gibraltar). On voit ressurgir régulièrement ces tentatives de passage élémentaires, poussées par le désespoir : on meurt encore sur les barrières de Ceuta et Melilla, on se noie en empruntant des canots pneumatiques pour traverser un bras de la mer Égée, on meurt étouffé dans un camion ou dans une valise pour passer la ligne. Désormais, cependant, le passage irrégulier est avant tout une activité organisée et lucrative pour des groupes de passeurs qui ont élaboré des tactiques adaptées aux contrôles renforcés : plus le contrôle est fort, plus le trafic est fructueux, plus les accidents et naufrages sont fréquents. Tout à leur politique de gestion du risque, l'UE et les pays européens du sud se sont acharnés à blinder et à surveiller toutes ces routes, dans une course vaine à la « militarisation de la contiguïté ²¹ ». Les techniques de contrôle de la frontière y sont extensives : tous les passages possibles sont successivement blindés, dans une stratégie réactionnelle qui aura bientôt fait le tour du territoire européen en Méditerranée. Elles y sont intensives : les forces militaires et policières déployées sont toujours plus nombreuses, les technologies de contrôle employées sont toujours plus innovantes ²². La solution la plus simple, sur les parties terrestres de la frontière, a été d'ériger des obstacles : les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, le seul fragment terrestre aux abords du fleuve Evros, sur la frontière gréco-turque, ont été équipées de barrières et de systèmes de détection et de contrôle ²³ ; récemment, la pression migratoire dans les Balkans a suscité l'érection de nouvelles barrières entre la Hongrie et la Serbie, entre la Hongrie et la Croatie ; enfin, l'Autriche annonce la construction d'une barrière à sa frontière avec la Slovénie, ce qui serait une première lourde de sens car elle serait située à l'intérieur de l'espace Schengen. À partir de 1998, l'Espagne a inauguré l'ère de la surveillance à distance et de la détection avant la frontière, en faisant du SIVE ²⁴ un « rideau de fer technologique », doté de caméras de détection, de radars, et de systèmes satellitaires : ce système s'est peu à peu étendu à tout l'espace méditerranéen, notamment sous l'impulsion de l'agence européenne Frontex, créée en 2004 pour coordonner la gestion des frontières extérieures, et d'Eurosur, créé en 2011 pour

21. Dal Lago A., « Note sulla militarizzazione delle contiguità », « Fronti e Frontiere », *Conflitti Globali*, 2, 2005, http://www.libertysecurity.org/IMG/pdf_conflitti2.pdf

22. Voir Rodier C., *Xénophobie business. À quoi servent les contrôles migratoires ?*, Paris, La Découverte, 2012.

23. La Bulgarie, qui ne participe pas à l'espace Schengen mais est membre de l'UE, a aussi érigé une barrière sur sa frontière avec la Turquie.

24. SIVE : *Sistema integrado de vigilancia exterior*.

interconnecter les systèmes de surveillance nationaux ²⁵. Les espaces maritimes sont aussi surveillés par des patrouilles navales nationales, des opérations maritimes conjointes entre États, puis des opérations maritimes conjointes sous la coordination de Frontex ²⁶. À ces institutions de surveillance s'ajoutent des opérations militaires : depuis septembre 2001, l'OTAN ²⁷ a lancé, dans le cadre de son Dialogue méditerranéen, l'opération *Active Endeavour*, pour surveiller la Méditerranée en coopération avec les pays riverains et les agences européennes et internationales concernées (Frontex, Europol, Organisation maritime internationale) ; depuis octobre 2015, la force européenne EUNAVFOR MED est déployée au large des côtes libyennes, afin de neutraliser les bateaux de passeurs (opération Sophia) ²⁸.

Devant cette débauche de moyens technologiques et militaires, une question s'impose : comment comprendre que les migrants puissent encore tenter, et souvent réussir, le passage ? De fait, cette fuite en avant de la militarisation de la frontière, outre qu'elle démontre tous les jours son inanité, produit de nombreux effets inattendus, agrégations de décisions politiques désordonnées, souvent prises sous le signe de l'urgence et sans coopération réelle entre niveaux de gouvernement. L'actuelle « crise des réfugiés » aux portes de l'Europe n'est, en ce sens, que l'acmé d'une anomie politique qui dure depuis la mise en application des accords de Schengen ²⁹. Hésitant, à partir de 2013 et

-
25. Frontex : Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures ; Eurosur : Système européen de surveillance des frontières extérieures. Cf. Neal A. W., "Securitization and Risk at the EU Border: The Origins of FRONTEX", *Journal of Common Market Studies*, 47/2, 2009, pp. 333-356 ; Jeandesboz J., "Beyond the Tartar steppe: Eurosur and the ethics of European border control practices", in Burgess J. P., Gutwirth S. (eds.), *Europe under Threat? Security Migration and Integration*, Bruxelles, VUB Press, 2011, p. 111-131 ; Balzacq T., Carrera S. (eds), *Security versus Freedom? A Challenge for Europe's Future*, Hampshire, Ashgate, 2006 ; Carrera S., den Hertog L., "Whose Mare? Rule of law challenges in the field of European border surveillance in the Mediterranean", *CEPS Papers in Liberty and Security in Europe*, 79, 2015, <http://www.ceps.eu>
26. Opérations de surveillance maritimes entre États sous coordination Frontex : Héra, pour la zone atlantique, entre la péninsule ibérique et le Sénégal ; Agios, pour la surveillance des ferries reliant l'Espagne et le Maroc ; Minerva, entre les côtes méridionales espagnoles et les côtes marocaines ; Indalo, entre l'Espagne et les côtes marocaines et algériennes ; Alpha, sur les côtes méridionales de l'Espagne et du Portugal ; Hermès et Nautilus pour la zone entre les façades maritimes italienne, maltaise et grecque et les côtes tunisiennes et libyennes ; Poséidon, en mer Égée ; Aeneas, en mer Égée ; Triton, en Méditerranée centrale, après la fin de l'opération italienne Mare Nostrum. Des opérations d'intervention rapide, composées d'équipes de garde-frontières européens, peuvent aussi être déployées en cas de crise, comme ce fut le cas en 2010 en Grèce.
27. OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord.
28. « Le 18 mai 2015, le Conseil a approuvé le concept de gestion de crise pour une opération militaire Politique de sécurité et de défense commune visant à démanteler le modèle économique des réseaux de trafic de clandestins et de traite des êtres humains dans la partie sud de la Méditerranée centrale (décision 2015/778 du Conseil du 18 mai 2015). En conséquence, et dans le cadre de l'approche globale de l'UE, l'UE a lancé le 22 juin 2015 une opération militaire de l'UE dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED). Cette opération militaire vise à entreprendre des efforts systématiques en vue d'identifier, de capturer et de neutraliser les navires et les embarcations ainsi que les ressources qui sont utilisés ou soupçonnés d'être utilisés par des passeurs ou des trafiquants de migrants ». Force navale de l'Union européenne - Méditerranée, Opération Sophia. <http://eas.europa.eu/csdp/>

des grands naufrages de migrants en Méditerranée, entre norme du contrôle et norme du secours (hésitation illustrée par l'opération italienne *Mare Nostrum* qui oscillait entre les deux principes), aussi bien les États que les instances communautaires continuent à traiter les arrivées de migrants en Europe comme autant d'urgences successives, et non comme un fait structurel appelant une politique construite.

Ce fonctionnement à l'urgence est patent dans les deux articles de ce numéro qui effectuent une analyse diachronique de la construction politique de certains lieux comme frontière. Paolo Cuttitta revient sur les modalités de la construction de l'île de Lampedusa comme frontière par les gouvernements italiens successifs. Loin d'être naturellement frontière par sa position géographique, l'île a été labellisée comme telle, lors d'épisodes successifs de « frontiérisation » où alternent registre du sécuritaire et registre de l'humanitaire, dans le meilleur « spectacle de la frontière » jamais mis en scène. Lorenzo Gabrielli, lui, travaillant sur la frontière européenne en Espagne, s'interroge sur la récurrence de la labellisation de la situation en termes de « crises migratoires ». Il montre comment la localisation de la « crise » se déplace selon les périodes, pouvant aller des lieux les plus emblématiques (Ceuta et Melilla) aux lieux les plus éphémères (les îles Canaries) de la « frontiérisation ». Il fait l'hypothèse que le traitement permanent à l'urgence induit la permanence de l'exception et de l'excès dans le traitement des personnes migrantes.

Pour les migrants, en effet, la militarisation a engendré des zones d'exception où leur liberté, et parfois leur vie, viennent se fracasser. Autour de la Méditerranée, le confinement est devenu un outil de gestion des populations qui sont parvenues à traverser la ligne frontière, ou à s'en approcher de trop près. Les camps de « mise à l'écart des étrangers ³⁰ », formels et informels, y sont très nombreux, et ce sur les deux rives de la Méditerranée, en raison des accords de coopération en matière migratoire passés avec les pays de transit. Situés le long des routes de passage, les camps sont autant de pièces de la frontière : ils forment les « couloirs d'exil ³¹ ». Ces structures (centres de transit, centres de rétention, zones d'attente, camps d'étrangers plus ou moins formels) ont pour fonction de ralentir les passages, de sélectionner les personnes qui finalement peuvent entrer, d'expulser les indésirables et, parallèlement, d'envoyer un avertissement aux candidats au départ. Il y a là une forme « d'en-

29. Ritaine E., *La fabrique politique d'une frontière européenne en Méditerranée. Le jeu du mistigri entre les États et l'Union*, Les Études du CERI, 186, 2012.

30. Voir « L'Europe des camps. La mise à l'écart des étrangers », *Cultures & Conflits*, 57, 2005 ; « Étrangers : la mise à l'écart », *Politix*, 69, 2005 ; Agier M. (ed.), (avec Lecadet C.), *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 2014 ; De Genova N., Peutz N. (eds.), *The Deportation Regime: Sovereignty, Space, and the Freedom of Movement*, Durham, NC, Duke University Press 2010. Voir aussi les cartes des centres de rétention établies par Migreurop, <http://www.migreurop.org/rubrique266.html>

31. Agier M., « Couloirs d'exil. Un paysage global de camps », *Métropolitiques*, 1^{er} décembre 2010, <http://www.metropolitiques.eu/Couloirs-d-exil-Un-paysage-global.html>

campement dans la frontière ³² » : les migrants y sont dans une errance spatiale, de non-lieu en non-lieu ³³ ; ils y vivent aussi une errance temporelle, de statut temporaire en statut temporaire ; ils y demeurent dans un espace de droits incertains et courent le risque d'y rester bloqués car « la frontière infranchissable devient le lieu d'une fixation humaine et sociale, le lieu parfois d'une genèse urbaine et politique à la marge ³⁴ ». Ces zones d'exception sont fréquentes dans les îles méditerranéennes que leur situation et leur nature géographiques permettent de transformer en espaces de confinement où se multiplient (souvent dans l'urgence) des techniques d'enfermement : dans un texte consacré à l'île de Lesbos, Laurence Pillant et Louise Tassin montrent ainsi les improvisations et les contradictions du recours à la rétention, bien loin d'une vision rationnelle et bureaucratique. En s'intéressant aux centres de rétention officiels mais aussi à leurs marges, aux lieux de confinement informels et à la transformation chronique de l'île en « prison à ciel ouvert », elles montrent comment le régime d'enfermement structure le rapport aux migrants sur cette « île aux grillages ». Elles analysent ainsi les effets ambivalents de la sécurisation des frontières sur la société locale qui tend à façonner le dispositif de rétention tout en étant façonnée par lui. En contraste, la privatisation du port du Pirée, étudiée ici par Paloma Maquet, révèle un pan plus obscur de la frontière dressée face aux migrants irréguliers (dans ce cas face aux passagers clandestins). La privatisation de ce port accélère l'application des normes européennes de sécurité portuaire et produit un espace privatisé, déconnecté du territoire national grec. On y assiste au transfert des fonctions régaliennes de contrôle des frontières aux acteurs portuaires, ainsi qu'à l'instauration d'un système de pratiques opaques laissant les acteurs maritimes (capitaines, armateurs, assureurs) « gérer » les migrants, sans contrôle légal. Ces migrants, ne pouvant accéder à un espace politique (grec et européen en l'occurrence), sont alors otages de la nécessité de la fluidité des échanges propre à l'espace économique du commerce international.

La traversée irrégulière de la mer Méditerranée est aussi un risque mortel pour les migrants. Depuis les années 1990, de naufrage spectaculaire en naufrage spectaculaire, et au fil de la litanie discrète des disparitions quotidiennes, les morts s'additionnent, l'indifférence prévaut, les politiques ne changent pas : sur la frontière, la souveraineté se marque, aussi, par le « pouvoir d'exposer à la mort ³⁵ ». Ces morts, pour la plupart invisibles et sans identité, dispa-

32. Agier M., *ibid.*

33. Désignant des espaces non identitaires, non relationnels, non historiques (dont les camps de transit), cette notion est inspirée de Augé M., *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, La Librairie du xx^e siècle, Seuil, 1992.

34. Agier M., *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Bellecombe-en-Bauges, Ed. du Croquant, 2011, p. 71.

35. Mbembe A., « Nécropolitique », *op. cit.*, p. 30 ; voir aussi Khosravi S., *"Illegal" Traveller. An Auto-ethnography of Borders*, Basingstoke, New-York, Palgrave-Macmillan, 2010 ; Inda J.X., *Targeting Immigrants: Government, Technology, and Ethics*, Oxford, Blackwell, 2006 ; Perera S., "They Give Evidence": Bodies, Borders and the Disappeared", *Social Identities: Journal for the Study of Race, Nation and Culture*, 12/6, 2006, p. 637-656 ; Doty R. L., "Bare

raitraient de l'espace public sans les efforts militants de ceux qui considèrent leur effacement comme un scandale : ceux-ci tentent d'élaborer un contre-récit en recensant et en identifiant les disparus. Il est très révélateur de cet aspect mortifère de la frontière européenne en Méditerranée que la comptabilité des morts ait occupé, depuis de longues années, tant d'experts et de chercheurs. Il n'existe, en effet, aucune source officielle européenne en la matière, et les autorités nationales n'appliquent pas les mêmes critères de recensement. De plus, ceux qui ont disparu sans laisser de traces ne peuvent être comptabilisés : tous les dénombrements sont donc, de fait, des estimations minimales. Les tentatives de collecte systématique des données sont venues de réseaux militants (*United for Intercultural Action, Fortress Europe, Watch the Med* ³⁶), du data journalisme (*The Migrants Files* ³⁷) et d'équipes de recherche (*Deaths at the Borders Database* ³⁸) : ces collectes sont basées sur des sources indirectes et non homogènes, et donc difficiles à croiser. Faute de mieux, les instances internationales se résignent à les utiliser, avec les données fournies par les États, pour dégager des estimations. Nous mentionnons celles-ci sous réserve, pour indiquer des ordres de grandeur. Les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) évaluent ainsi qu'en 2011, année des « printemps arabes », au moins 2 000 personnes ont disparu en Méditerranée, qu'elles ont été plus de 3 000 en 2014, et 3 760 en 2015. Le nombre des morts aux frontières de l'UE depuis l'an 2000 est estimé, selon les sources, entre 23 000 et 29 000, pour la plus grande partie disparus en Méditerranée. En 2015, le nombre de migrants irréguliers ayant traversé la Méditerranée vers l'Europe est estimé à un peu plus d'un million de personnes : plus des deux tiers d'entre elles ont débarqué en Grèce et un peu moins d'un tiers en Italie ³⁹. Dans ce qui est désormais labellisé comme la « crise des réfugiés », ce montant du million est devenu emblématique d'un seuil de catastrophe : la force symbolique du nombre l'emporte en effet, dans les représentations collectives, sur l'analyse réaliste (qu'est-ce qu'un million de migrants pour un continent de plus de 500 millions d'habitants ?). Ces chiffres, en effet, comme tous ceux concernant les phénomènes migratoires, sont politiquement sensibles et manipulables : la dramatisation par les chiffres est une tactique narrative fréquente pour qui

life: border-crossing deaths and spaces of moral alibi", *Environment and Planning D: Society and Space*, 29, 2011, pp. 599-612.

36. <http://unitedagainstreugeedeaths.eu/> ; <http://fortresseurope.blogspot.fr/> ; <http://www.watchthemed.net/>

37. <http://www.themigrantsfiles.com/>

38. <http://www.borderdeaths.org/> ; pour une comparaison avec l'Australie, voir *The Australian Border Deaths Database*, <http://www.sbs.com.au/news/interactive/border-related-deaths> , et *The Border Crossing Observatory*, <http://artsonline.monash.edu.au/thebordercrossingobservatory/>

39. IOM, *Fatal Journeys: Tracking Lives Lost during Migration*, Genève, 2014 ; IOM, *Mediterranean Update. Missing Migrants Project*, Genève, juin 2015, <http://www.iom.int/> ; IOM Comprehensive platform on Europe's Migration Emergency, <http://migration.iom.int/europe/> ; UNHCR, *Refugees/Migrants Emergency Response - Mediterranean*, <http://data.unhcr.org/mediterranean/regional.html> ; Migreurop, *Carte des morts aux portes de l'UE*, 2012, http://www.migreurop.org/IMG/pdf/map_36.1_des_morts_par_milliers_aux_frontieres.pdf

veut dénoncer une supposée invasion par la mer comme pour qui veut protester contre une tragédie en mer. De plus, l'incertitude demeure toujours quant au nombre des disparus car la nature clandestine du passage induit un effacement complet de la personne, jusque dans une mort qui n'est pas traçable⁴⁰. Aussi le problème de l'identification des morts, très en retard en Méditerranée, est-il sans doute l'un des enjeux juridiques et éthiques qui va occuper les énergies des experts et des militants dans les années à venir⁴¹. Réflétant ces débats, le texte d'Évelyne Ritainé sur le traitement politique des morts de Lampedusa, après les naufrages d'octobre 2013, s'interroge sur les interprétations qui ont été données de ces morts. Ces naufrages, en introduisant la nécessité d'interpréter l'inconvenance de ces morts visibles, constituent une rupture dans la possibilité de donner du sens à ce type d'événement. Ce texte montre la nécessité politique d'un travail d'interprétation qui va tenter de produire de nouveaux cadrages de la mort aux frontières maritimes de l'UE. Ce travail s'effectue dans les échanges, et les concurrences, entre des groupes d'acteurs sociaux – médias, responsables politiques nationaux et européens, militants – : l'auteure fait l'hypothèse que toutes les prises de position tournent autour de l'enjeu central du degré de visibilité ou d'invisibilité des morts en migration.

Dans les trois décennies écoulées depuis la signature des accords de Schengen, le cadre d'interprétation de l'arrivée des migrants sur le sol européen a changé à plusieurs reprises⁴². L'immigration est passée, dans les années 1990, d'une représentation en termes de ressource économique à une représentation en termes de risque : cette « gouvernementalité par l'inquiétude⁴³ », aggravée par la prolifération des terrorismes, reste porteuse d'enjeux identitaires et politiques majeurs, comme en attestent les succès de mouvements ouvertement xénophobes dans la plupart des pays européens. Dans ce cadre politique d'exclusion, coder la migration comme un risque et « tolérer des pertes (humaines)⁴⁴ » aux frontières ne fait pas vraiment problème, malgré les campagnes de protestation des ONG. Quelque chose a changé, cependant, ces derniers temps : jetés sur les routes par les violences en Syrie, en Iraq, en Afghanistan, en Libye, en Érythrée, au Soudan, etc., les migrants qui se heurtent aux portes blindées de l'UE sont de plus en plus souvent éligibles à la protection internationale et potentiels candidats à l'asile. Leur accueil apparaît comme un impératif moral et juridique qui rompt l'acceptabilité tacite de la

40. Tazzioli M., "The politics of counting and the scene of rescue. Border deaths in the Mediterranean", *Radical Philosophy*, 192, 2015 [<http://www.radicalphilosophy.com>].

41. Siegfried K., "Better management of dead and missing migrants needed in Europe", 28 juillet 2014, <http://www.irinnews.org/report/100403/better-management-of-dead-> ; Robins S., "Missing migrants: New data on the uncounted dead of the Mediterranean", 1^{er} octobre 2014 <http://www.missingblog.net/missing-migrants-new-data-uncounted-dead-mediterranean/>

42. Comme le montrait déjà une livraison de cette revue en 1997 : « Contrôles : frontières, identités. Les enjeux autour de l'immigration et de l'asile », *Cultures & Conflits*, 26-27, 1997.

43. Bigo D., « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, 31-32, 1998, pp. 13-38.

44. Inda J.X., *op. cit.*, p. 149.

mort à/par la frontière. Aussi une question de labellisation s'est-elle immédiatement imposée dans le débat public : il s'est agi de distinguer au plus vite « réfugiés ⁴⁵ » (migrants considérés comme acceptables) et « migrants » (migrants dits économiques, considérés comme indésirables) ⁴⁶, ce qui induit une nouvelle base de triage et d'exclusion pour de futures gouvernementalités ⁴⁷. En effet, le sort funeste des réfugiés (soumission aux passeurs, errance, enfermement dans les camps, violences et décès aux frontières, rejet dans les sociétés européennes), largement relayé par les médias, commence à perturber le socle des valeurs de la construction européenne et à devenir un enjeu politique vital pour l'UE : comment justifier, en effet, de laisser se dérouler ces violences aux portes européennes alors que l'Union se veut fondée « sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ⁴⁸ » ? Pourtant, depuis les arrivées nombreuses de potentiels réfugiés aux entrées balkaniques de l'UE, les désaccords entre États sur une politique commune d'immigration et d'asile sont toujours aussi profonds, et la Commission européenne s'épuise en exhortations, sans doute rituelles, à « l'esprit communautaire ». De leur côté, les représentants des organisations de défense des droits humains (le HCR, le Secrétaire général des Nations Unies, le pape François) appellent l'UE à élaborer une réponse collective conforme aux valeurs universelles de l'asile.

Ainsi, en Méditerranée, comme sur d'autres frontières du monde développé, la logique de la frontière (européenne) résonne-t-elle des arrangements instables entre affirmation de souveraineté et protection des droits humains. Les États-membres ont longuement défendu ce qu'ils considèrent comme un bastion de leur souveraineté : la capacité de décider des modalités d'entrée et de résidence sur leur territoire. Cette résilience de la souveraineté étatique, malmenée par la globalisation, a bloqué une véritable communautarisation de la politique d'immigration et d'asile. L'arrivée massive de potentiels réfugiés

45. Au sens de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, complétée par le Protocole de New York du 31 janvier 1967, un réfugié est une personne fuyant une persécution basée sur la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social particulier, l'opinion politique (art.1A).

46. Voir note 13.

47. Voir à ce sujet les remarques de Francesco Rahola : « La classification même d'exilé, de réfugié, de déplacé interne et de migrant (économique ou non) rentre à ce titre dans le cadre administratif de la gouvernementalité, comme la logique selon laquelle à chacune de ces typologies de sujets correspond un camp équipé déterminé. Il s'agit cependant d'une forme de gouvernementalité qui agit sur une "population" qui excède la population légitime et "souveraine" et, avec elle, l'espace administré de l'État-providence, travaillant sur un type d'extériorité pour lequel l'administratif impérial, "indifférent" aux biographies et à la vie, répond seulement à des critères "rationnels" : trier, importer, punir, déporter, interner, rapatrier », Rahola F., « La forme-camp. Pour une généalogie des lieux de transit et d'internement du présent », *Cultures & Conflits*, 68, 2007, p. 38.

48. « Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice. », *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, Préambule, 2000.

aux portes de l'Europe a fait éclater la bulle d'inertie et d'indifférence que cette résistance a créée. Désormais l'UE est face à une question vitale : accepte-t-elle de laisser les migrants croupir dans des zones de confinement et mourir à ses frontières, ou bien décide-t-elle d'une véritable politique migratoire, et est-elle capable de la fonder sur les droits humains ? Certes, on ne peut préjuger, au vu des tendances politiques exclusives qui gagnent les pays européens, de ce que pourrait être une politique européenne d'immigration et d'asile : rien n'indique, à l'heure actuelle, quels acteurs et quels rapports de force pourraient imposer une politique commune fondée sur les droits humains. Les travaux réunis dans ce numéro montrent, cependant, que rien n'est pire que le vide politique. Actuellement, la seule politique de la frontière européenne est celle de l'empêchement et du blindage : les pratiques à la frontière sont donc condamnées, dans la mesure où les migrants continuent à vouloir passer, à une alternance vaine entre contrôle et secours. C'est bien l'absence de possibilités légales d'entrée et de séjour en Europe, l'absence d'une norme migratoire européenne, qui entretient le *statu quo* anarchique qui règne en Méditerranée : de ce vide naît la violence, celle permise aux passeurs, celle faite aux populations locales contraintes de vivre dans des espaces d'exception, celle subie par les migrants menacés jusque dans leur vie même ⁴⁹.

Les textes présentés dans ce numéro sont complétés par une documentation et une base iconographique sur le carnet de recherche en ligne Enigmur, rubrique Médimurs.

<http://enigmur.hypotheses.org/>

49. Les textes présentés sont une partie des résultats du programme de recherche « Médimurs : Effets du renforcement de la frontière européenne en Méditerranée », 2011-2015, soutenu par le Conseil régional d'Aquitaine et le Centre Émile Durkheim (Sciences Po Bordeaux). Ont participé à ce programme : F. Ballif, L. Beurdeley, S. Bonnefille, F. Burchianti, O. Clochard, P. Cuttitta, L. Gabrielli, S. Imbert-Vier, L. Lemaire, J. Lemoux, S. Mangriotis, P. Maquet, R. Matuszewicz, L. Pillant, E. Ritaine, L. Tassin. Nous remercions, au Centre Émile Durkheim, les responsables de la documentation et de l'administration pour leur soutien constant et amical. Notre gratitude va aussi, pour leurs relectures et conseils amicaux, à D. Battistella, T. Berthet, L. Bonelli, F. Burchianti, M. Delori, D.-C. Martin, A. Roger, ainsi qu'à nos évaluateurs anonymes.

**Estimations du nombre de morts de migrants par régions du monde
en 2014 et en 2015 (ordre décroissant / an)**

RÉGIONS	MORTS 2014	RÉGIONS	MORTS 2015
Méditerranée	3072	Méditerranée	3770
Afrique est	251	Asie sud-est	789
E.U. / Mexique	230	E.U. / Mexique	286
Golfe du Bengale	205	Europe	142
Corne de l'Afrique	123	Corne de l'Afrique	95
Asie sud-est	70	Moy.-orient Afr. nord	86
Sahara	56	Amérique centrale	75
Caraïbes	45	Caraïbes	50
Afrique sud	17	Afr. subsaharienne	46
Autres	8	Sahara	37
		Asie est	15
		Amérique / nord	5
Total/année	4077	Total/année	5396

Ces données concernent uniquement les morts signalées ; on ignore le nombre réel de disparitions. Il s'agit de données minimales et provisoires. Elles ont été compilées par les IOM's Migration Research Divisions, sur la base des données fournies par les autorités des différents pays concernés.

Sources : IOM, *Fatal Journeys: Tracking Lives Lost during Migration*, Genève, 2014 ; IOM, *Mediterranean Update. Missing Migrants Project*, Genève, 2015.

<http://migration.iom.int/europe/>

<http://missingmigrants.iom.int/>